ABON HEMENT. Saamur ..

30 fr. es mois Poste :

on s'abonne : A SAUMUR, An bureau du Journal es savoyant un mandat sur la poste . st cher tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# SAUMURUS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c 

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne

On s'abonne :

sont pas rendus.

A PARIS. A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis coni sire. - L'abonnement dell fire payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 JUIN 1886

Nous reproduisons plus loin la protesalion que vient de publier le prince Napoun, si tant est que l'on puisse donner le nem de protestation à un document aussi

Le prince se lamente à la pensée qu'il va the obligé de quitter la France.

I cherche à attendrir les républicains en rolestant de son républicanisme et en appelant les services qu'il leur a rendus.

ll a combattu avec eux les conserva-

I élait un des 363. Il a été candidat officiel de Gambetta.

li ne dit pas, par exemple, dans la lettre plorée qu'il adresse aux députés qu'au ur où le Pays luttait contre l'invasion : Prascais, je me trouvais dans les rangs de nos soldats. »

Celsit bon pour un Robert le Fort, pour un prince de la Maison de France de prendre un pseudonyme et de verser obscurément son sang pour le pays, melgré les publicains qui se vautraient dans les Breaux, palpant de gras émoluments.

La prince Napoléon se réservait pour les prodes combinaisons démagogico-bonaarlistes que nous le voyons poursuivre. Aujourd'hui il est tout en larmes.

Le chef de la famille des « Napoléons » ni réclamait, il y a peu de jours, la prosnplion des Princes de la Maison de France. speut pas comprendre pourquoi on l'exile arce que Monsieur le Comte de Paris a nilé ses amis à célébrer le mariage de sa

Vraiment, on se demande comment il se qu'une pièce aussi misérable est signée :

l'auleur de ce document aurait pu se er au nom de Jérôme.

in esset, le nom de « Napoléon » éveille els souvenirs que l'on s'étonne, quelque qu'on éprouve pour les choses de apire, de le voir au bas d'un document manque aussi complètement de dignité.

Il faut véritablement que le Prince ait la nostalgie de la platitude pour n'avoir pas compris à quel point il s'abaissait en tenant au pays un pareil langage. On comprendrait à la rigueur qu'il eûl fait défendre sa cause par de tels arguments dans une feuille jérômiste. Mais que « le chef » comme il s'appelle, de la famille des « Napoléons », qu'un homme dont le programme politique consiste à vouloir rétablir, sous le nom de Consulat ou d'Empire, le pouvoir dictatorial du premier Bonaparte, se montre à la France dans une posture aussi humiliante, il y a de quoi faire rougir de honte les plus fidèles, les plus obstinés de ses amis.

Si les bonapartistes pouvaient encore conserver quelque illusion et nourrir sur l'avenir de leur cause quelque chimérique espoir, il suffira désormais de leur rappeler la platitude dont fait preuve, en une occasion aussi solennelle l'homme que l'on vit un jour sur les marches du trône de Napoléon III, et qui devint ensuite, véritable Plonplon cette fois, aussi profondément anti-clérical qu'ardent républicain.

L'EXPULSION DES PRINCES

Voici le texte d'une disposition additionnelle par M. Beauquier, député du Doubs, à la loi d'expulsion des Princes:

« Le décret de 1852 rétablissant la noblesse est abrogé.

» Sont supprimés les paragraphes de l'article 259 du code pénal garantissant la propriété des titres nobiliaires. Ces dispositions sont remplacées par les suivantes :

« Sont punis d'une amende de cinq cents à dix mille francs tous officiers ministériels ou de l'état civil, tous juges, tous ecclésiastiques et en général tous fonctionnaires qui auront dans un acte public ou officiel attribué à un citoyen français un titre nobi-

La commission des Princes a tenu hier une séance qui a été consacrée à entendre le rapport de M. Camille Pelletan.

Ce rapport a été adopté, sauf quelques modifications sans importance, et lecture en a élé donnée aussitôt après à la Chambre.

Voici la liste des orateurs inscrits pour prendre part à la discussion de demain jeudi:

Contre : MM. de Lamarzelle, Dugué de la Fauconnerie, Anatole de la Forge, Freppel, Féraud, H. Maret, Lefèvre-Pontalis et le colonel de Plazanet.

Pour : MM. de Suzini et Saint-Romme. M. de Lamarzelle est inscrit pour M. de

Il faut prévoir en outre l'intervention de MM. C. Pelletan, rapporteur; Madier de Montjau, président de la commission, Brousse et Clémenceau.

M. de Freycinet parlera au nom du gou-

Si l'on s'en rapporte à l'accueil que la Chambre a fait aux conclusions de M. C. Pelletan, l'expulsion totale ne réunira guère

On croit que l'amendement de M. Brousse appuyé par le gouvernement, sera adopté par une majorité de 300 à 320 voix, contre 210 à 220 et une cinquantaine d'abstentions.

En raison du nombre des orateurs inscrits, le débat prendra au moins deux séances et le vote final ne sera acquis que samedi soir.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS ET L'EXPULSION DES PRINCES

Séance du lundi 7 juin. - Le Conseil municipal de Paris, lui aussi, s'occupe de la question des Princes.

M. Piperaud, au nom de la deuxième commission, présente un rapport sur une proposition de MM. Joffrin, Chabert et Vaillant, portant abrogation des titres nobiliaires, instruction du procès des prétendants, confiscation des biens de toutes les familles

La commission propose au Conseil de décider qu'il ne sera plus inséré de titres nobiliaires dans les actes de l'état civil et d'émettre le vœu:

1 · Que soient abrogés les décrets du 24 janvier 4852 et du 5 mars 4859;

2º Que le Parlement examine s'il n'y a pas lieu que les biens des prétendants fassent retour à la nation;

3° Que les membres des familles ayant régné en France soient expulsés du territoire de la République.

M. Maurice Binder demande la remise de la discussion, le rapport venant seulement d'être distribué et beaucoup de conseillers étant absents.

M. Joffrin insiste pour la discussion, afin que le Conseil puisse se prononcer avant la Chambre.

M. Armengaud demande que la question, n'étant pas du domaine municipal, soit retirée de l'ordre du jour.

Cette proposition est repoussée. La clôture demandée est également re-

poussée par 27 voix contre 48. MM. Joffrin et Vaillant soutiennent leur

proposition, et notamment la partie ayant trait à la confiscation des biens des Prin-M. Lerolle, dans un éloquent discours,

combat la proposition. Il déclare que si l'on faisait aujourd'hui le procès des Princes, demain on s'attaquerait à ceux qui passent pour leurs parlisans, après-demain à tous ceux qui ne se rangeraient pas aux opinions les plus violentes. Ce serait une nouvelle loi des suspects.

En ce qui concerne la confiscation des biens des familles princières, l'orateur estime qu'elle amènerait la spoliation de tous ceux qui possèdent, et il demande quel est le propriétaire qui se trouversit en sûreté.

Quant au péril monarchique, ce ne sont pas les Princes qui le créent, mais ceux qui, par leurs menées violentes, tentent de pousser la République dans la voie de l'ini-

Sur un amendement de M. Humbert, le Conseil, par 25 voix contre 7, émet le vœu que toutes les lois et tous les décrets concernant les titres nobiliaires soient abro-

M. Chautemps, sur l'article 2 de la commission, présente le vœu suivant:

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## ES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS Par Ch. DESLYS

DEUXIÈME PARTIE Club des Abandonnés

décent de Fernande, sa jeunesse et sen enté, lui éparguaient des rebuffades. On asit même s'intéresser à sa recherche, on la edail avec égard. Cependant, chez un ving-Color, colaire, elle dut subir les facétieux de messieurs les cleres. N'avait-elle pas davantage encore?... A bout de courage et se encore?... A bout de courage et

L'ocurentrail en même temps. d'une cataracte assez complète pour en prochainement l'opération. Mais il ne serait les vers la fin de la semaine. « Oh ! je rerestal a s'était écriée la duchesse, impatiente De la la de recourrer la lumière. Densin, lai dit Fernande, si l'agence reste

muette, neus irons directement à l'hospice. Nous venens de les y voir arriver.

Comme elles entraient au salon, une cloche relentit, et presque aussitôt dans le jardin, que dominaient les fenêtres, s'élevèrent des cris joyeux d'un essaim d'enfants. C'était l'heure de la récréation. Une récréation extraordinaire, nous le savons déjà.

- Et dire, pensa tout haut la duchesse, que mon fils, le duc de Montmayor, a passé ses jeunes ans parmi ces abandonnés, parmi ces malbeureux!

A travers les vitres, Fernande les regardait s'ébattre et se bousculer à l'entour des trois grandes caisses, dont les surveillants retiraient du foin, des papiers d'emballage.

Plus loin, sous les arbres, se promenait ua homme de haute taille, un gentleman silencieux

Le directeur entra.

Après les salutations de rigueur, après avoir invité du geste les deux visiteuses à se rasseoir :

- Je prie, dit-il, mademe la duchesse, de m'excuser de l'avoir fait attendre... En quoi serai-je assez heureux de pouvoir la servir?

- Ma fille, dit-elle en continuant de lui donner ce nom, ma fille parle mieux le français que moi... C'est elle qui vous expliquera, monsieur le directeur, le motif de ma démarche.

Il se retourna vers Fernande, la questionnant

des yeux.

Au dehers, redoublaient les exclamations d'impalience et de joie.

- M= la duchesse, répondit-elle, désirerait savoir ce qu'a pu devenir un enfant déposé dans le tour de l'hospice...

- Dans le tour? répliqua le directeur; alors c'est ancien... Voilà plus de vingt ans qu'on a cru devoir le supprimer... Il me faudrait la date...

- Le 31 mars 1860, précisa Fernande en consultant les notes dont elle s'était munie pour avoir réponse à tout.

- Le dernier jour slors? le jour de la ferme-

- Et probeblement à la dernière heure, murmura la mère comme se parlant à elle-même. Quand je me suis ranimée, minuit sonnait...

Le directeur parut surpris.

- Singulière coïacidence! fit-il. Hier on est venu prendre ici la même information.

- Qui cela ?

- Un vieillard... des cheveux blancs... mais l'œil encore vif sous ses besicles d'or.

Fernande avait songé tout d'abord à don Ramon. Ce portrait la dérouta, bien que pouvant être celui d'un déguisement... Mais non !... comment d'Avila serait-il à Paris?

- Il a pris connaissance en bas, poursuivit le directeur, des registres conservés au bareau d'inscription. Je vais donner l'ordre qu'on neus apporte ici celui de l'année 1860, madame la du-

Elle remerciait. Toute une envolée d'éclats de rire monta de jardin.

- Ne faites pas attention ! reprit-il, ou plutôt regardez en attendant, mesdames... Vous êtes ici comme aux premières loges et le spectacle en vaut un autre. Il nous est donné deux fois par an, la veille de Noël et le dernier jour de la semaine sainte, par un bienfaiteur étranger, sir Jonathan, Américain des plus riches, mais qui fut pauvre et, je crois, à peu près abandonné durant sa jeunesse. « Ce sont mes petits frères! » dit-il en parlant de nos orphelins. Et n'ayant plus d'autres parents, il leur apporte, aux deux grandes fêtes de la famille, leurs élrennes, leurs œufs de Pâques. C'est original, n'est-ce pas! c'est touchant... Mais la distribution s'avance, et j'y dois présider aussi. Permettez que j'aille le rejoindre. Je reviens dans un instant.

It s'éloigna. Les deux visiteuses, demeurées seules, s'approchèrent de la fenêtre.

Le jardin était plein d'enfants, tous en joie, chacun déjà avait reçu son joujou, un livre, des images, quelques friandises. Les caisses étaient

Un gigantesque polichinelle, que manœuvraient les surveillants, restait indécis. C'était ses gesticu-

« Que les biens des familles ayant régné sur la France fassent retour à la nation. »

M. Després dit que si la République est compromise, ce n'est pas par les Princes, mais par le gouvernement, qui fait preuve d'imprudence et de faiblesse.

Le vœu présenté par M. Chautemps est adopté par 30 voix contre 6.

Au sujet de l'article 3 de la commission, M. Navarre présente le vœu:

« Que les prétendants soient mis immédiatement en état d'arrestation et que leur procès soit instruit. »

Ce vœu est repoussé par 48 voix contre

Le président met aux voix la proposition de la commission portant expulsion des membres des familles ayant régné en

M. Georges Berry estime qu'on ne saurait apporter aucun argument, aucun fait à l'appui d'une soi-disant conspiration. Il ne comprendrait pas que des Français voulussent reconduire à la frontière les premiers citoyens de France, les fils de ceux qui ont fait l'unité et la grandeur de la patrie.

L'expulsion a été votée par 24 voix contre

Le Conseil, par 26 voix contre 6, décide qu'il ne sera plus inséré de titres nobiliaires dans les actes de l'état civil.

#### INCONSÉQUENCE OU HYPOCRISIE

Mercredi dernier, M. le premier président de la Cour de Paris mariait sa fille. Il l'a mariée à l'église. M. le Président de la République avait bien voulu être l'un des témoins du marié; les feuilles amies de l'Elysée nous ont conté par le menu toutes les

fêtes du mariage.

Elles nous ont appris qu'auprès de l'autel, « resplendissant de fleurs et de lumières », des places d'honneur avaient été réservées pour M<sup>me</sup> Grévy et M<sup>me</sup> Wilson. On ne nous dit pas que le clergé ait été recevoir à la porte de l'église Mme la Présidente de la République et Mm sa fille. Mais celles ci étaient accompagnées du général Pittié et de toute la maison civile et militaire, dont il est le chef. Enfin, ce qui nous semble extrêmement clérical, la bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par Mer l'archevêque de Sens.

La veille, le mariage à la mairie avait été suivi d'un repas chez le père du marié. Il ne paraît pas que les ambassadeurs y aient été priés. Mais M. Grévy avait daigné le présider avec la bonhomie nonchalante qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions présidentielles. Or, la feuille officieuse nous apprend qu'à la droite de la maîtresse de la maison « se trouvait Mer Bernadou , qui va recevoir la pourpre cardinalice. »

Que signifient ces manifestations cléri-

M. le premier président Périvier est à la tête d'une Cour d'où l'on a chassé les magistrats suspects de remplir leurs devoirs religieux. Il n'est pas un humble scribe employé dans les bureaux d'une mairie de village qui ne se soit assuré d'être révoqué

lations désordonnées qui venaient de provoquer tant de rires.

Les heureux gamins s'étaient retournés vers leur bienfaiteur, ils l'entouraient, ils l'acclamaient :

- Merci! Merci! Vive sir Jonathan!

- Jonathan tout court! répliqua-t-il avec une joviale cordialité, l'oncle Jonathan! - Papa Jonathan! - et qui ne vous oublie pas, qui reviendra, pauvres enfants... mes enfants!

Au son de cette voix, Fernande avait tressailli, comme frappée d'un souvenir. L'Américain lui tournait le des... Impossible de voir son visage! Elle fut distraite d'ailleurs par l'arrivée du registre.

- Année 1860, n'est-ce pas ? dit l'employé qui l'apportait et le posa sur une table. La date, s'il vous plaît, mesdames?

- 31 mars, lui fut-il répondu.

D'une main que l'expérience rendait alerte, il tournait déjà les feuillets.

- Mars... Irès-bien! Nous y sommes, nous y voici : 8 mars... 15... 27... 30...

Il s'arrêta tout à coup, étonné, revenant en arrière, puis en avant, de plus en plus stapéfait, ne pouvant en croire ses yeux.

- Eh bien! eh bien donc! Mais qu'est devenu

Il chercha vainement... La page avait été dé-(A suivre.)

si sa femme, ou sa fille, ou quelqu'un des siens, est aperçu sortant de la messe. Dans tous les corps d'armée, même celui que commande le général Pittié, les soldats appelés à rendre les derniers devoirs à l'un de leurs chefs s'arrêtent, par ordre, à la porte de l'église. On a crocheté les serrures des couvents, fermé les chapelles particulières, enlevé les crucifix des écoles, abattu les croix des cimetières.

Toutes ces violences ont été commises au nom de M. le Président de la république et sous son autorité, en vertu de décrets signés de sa main. Et quand nous cherchons la conclusion logique à tirer de cet ensemble de faits, on nous montre M. Grévy assis à la même table qu'un prélat et Mm. Grévy trônant sor un fauteuil réservé auprès de l'au-

Jadis, les empereurs romains qui livraient les chrétiens aux bêtes féroces des arènes, ou qui les proscrivaient, n'allaient pas à la messe. Aujourd'hui la persécution religieuse n'est pas l'œuvre du fanatisme; elle est une manœuvre électorale. Il y a trente ans, M. Prud'homme s'écriait: « Je suis voltairien, mais il faut une religion pour le peuple. »

Aujourd'hui, les tristes personnages qui détiennent le pouvoir disent volontiers : « Il faut de l'impiété dans le peuple ; c'est le meilleur moyen de l'empêcher de voter pour les conservateurs. » C'est parce qu'ils s'imaginent que cela leur assure la faveur du suffrage universel. Ils pensent que les électeurs seront éterneliement dupes de leurs déclarations exaltées, de leurs promesses mirifiques de charlatans et de toutes leurs démonstrations de mangeurs de prêtres. Ces persécuteurs sont des comédiens d'impiétés, aussi odieux que méprisables.

PROTESTATION DU PRINCE NAPOLÉON

Paris, 6 juin 1886.

Messieurs les députés.

On vous demande mon exil et celui de mes enfants.

Cela ne saurait être assurément parce que je suis un prétendant.

Soumis aux lois de mon pays, alors même qu'elles sont imparfaites, je n'ai cessé de conseiller à mes amis et de pratiquer moi-même le respect loyal de l'ordre constitutionnel.

Député, alors que la République a été menacée par des tentatives monarchiques, je me suis rangé parmi ses défenseurs.

Pas une de mes paroles, pas un de mes actes qui n'ait été inspiré par le patriolisme le plus désintéressé.

Le seul motif de la proscription qu'on vous propose est donc que je suis le chef de la famille des Napoléons.

Mais ne l'étais-je pas déjà lorsqu'on m'a demandé mes fils pour les soumettre au service militaire, dans le rang, en vertu de

la loi générale? Ne l'étais-je pas lorsque, longtemps après la mort du fils de Napoléon III, mon maniseste ayant inspiré vos ombrages, on m'a arrêté et soumis à une instruction judiciaire comme le moins Prince des citoyens?

Comment cette qualité de chef de la famille des Napoléons, qui, jusqu'à ce jour, ne m'avait pas placé hors du droit commun, est-elle tout à coup devenue séditieuse?

Un prince d'Orléans marie sa fille, il convie ses amis à célébrer cet événement de

famille. Ce fait ne saurait être incriminé, même au point de vue de la raison d'Etat. J'y suis etranger, et M. le président du conseil s'en

félicite à Lisbonne. Voilà cependant ce qui m'a subitement transformé en prétendant, alors que je ne l'étais pas la veille.

En vérité, ceux qui inventent de telles monstruosités oublient que l'opinion publique les entend, que l'Europe les observe et que l'histoire les jugera.

Je connais les amertames cruelles de l'exil: néanmoins, je m'y condamnerais moi-même avec joie, si je pouvais contribuer par mes souffrances personnelles au relèvement de la patrie et à l'union de ses enfants.

Mais les périls de la République ne naissent pas de ce que quelques Princes respirent encore l'air natal : ils ont pour cause les vices de sa Constitution et les erreurs de conduite de ceux qui l'exploitent.

Votre Constitution a été établie par des royalistes pour un Roi dont on croyait l'avénement prochain. Au lieu de la remplacer

par une Constitution républicaine sérieuse dès que vous en avez eu le pouvoir, vous l'avez maintenue, en la façonnant toutefois à devenir un instrument de l'oppression ja-

Quelles sévérités ne mérile pas votre con-

Depuis quinze ans vous avez beaucoup déclamé, renversé force ministères, distribué des places à profusion, épuré sans répit; beaucoup d'entre vous se sont montrés insatiables à s'enrichir. Par quelles améliorations sociales avez-vous justifié votre domination?

Vous n'avez su ni respecter le Concordat ni l'abolir, ni rester libre-échangistes ni devenir protectionaistes, ni réformer l'impôt ni l'alléger, ni apaiser une inimitié internationale ni ménager une alliance.

Vous avez répandu notre or et notre sang sur les plages lointaines. Vous avez ébranlé l'ordre existant et vous n'avez pas su constituer l'ordre nouveau que la démocratie réclame, attend et qu'on lui doit.

De tous les côtés retentit la clameur des intérêts en souffrance et des croyances religieuses ou philosophiques menacées.

L'exil des Princes rendra-t-il votre Constitution meilleure et votre conduite plus

Non, il accroîtra simplement vos embarras de l'iniquité que vous aurez commise.

On est maître quelquesois d'empêcher le commencement des choses; on ne l'est pas, quand on les a commencées, d'arrêter leurs

Il n'est pas possible ne rester proscripteur à demi. La proscription appelle et nécessite la proscription. Vous annoncez que vous allez frapper la personne des Princes: aussitôt on vous demande leurs biens. On exigera ensuite l'exil de leurs partisans. Après avoir proscrit ceux que vous considérez comme les ennemis de la République, vous sévirez contre ses amis tièdes ou dissidents. Par une pente invincible vous arriverez à la loi des suspects, à la terreur et à la guerre civile.

Une espérance me soutient. Le Peuple est là, ce grand et bon Peuple de France dont on ne déroute pas longtemps le cœur et le bon sens; il ne tardera pas à reconnaître ses véritables amis. Naguère il vous suivait, maintenant il vous subit; bientôt, si vous ne vous amendez, il vous renverra, et le Droit sera vengé.

NAPOLÉON.

## Chronique générale.

LA DECISION DES PRINCES D'ORLEANS.

En raison de l'adoption de la proposition Duché, par la commission d'expulsion, les Princes ont décidé, en conseil de famille, que le duc d'Aumale suivrait immédiatement le Comte de Paris dans son exil. Les autres princes partiront successivement.

LA PROTESTATION DU PRINCE NAPOLEON.

M. Floquet a déclaré que la pétition du prince Napoléon serait jetée au panier comme précédemment, parce que sa signature n'était pas légalisée.

On lit dans le Journal du Loiret:

« S'il fallait en croire les opportunistes, M. Wilson aurait la main dans tout ce qui se trame et dans tout ce qui se fait pour l'expulsion des Princes d'Orléans. »

Parbleu!

NOS RAPPORTS AVEC LA RUSSIE

Le comte de Morenheim, ambassadeur du Czar à Paris, est nommé par son gouvernement à l'ambassade de Rome.

Ajoutons que M. de Freycinet a été informé en même temps qu'il serait inutile de sonder la cour de Russie au sujet d'un candidat persona grata pour la succession du général Appert. Puisque le Czar n'aura désormais à Paris qu'un simple chargé d'affaires, il lui paraît tout naturel que la République française adopte une représentation analogue à Saint-Pétersbourg.

FRAIS D'UNE MISSION RÉPUBLICAINE.

Tous désintéressés, ces républicains ! Voici, si on en croit le Petit Catalan, journal

« Voici dans quelles conditions M. Pape naud était allé en Andorre.

» Il avait reçu du ministère des affaire otrangères 5,000 francs pour ses premies frais, achat de passe-montagnes, alpension souliers ferrés, etc., enfin tout l'allirail de Tartarin parlant pour escalader la Jungfra

» De plus, il touchait 50 francs par jon soit, avec ses appointements de députe,

» Enfin, il restait bien entendu qu'il per senterait la note des dépenses entraines

Il parait - toujours d'après le Petit Conlan — que M. Papinaud estime à soltage mille francs les frais de la mission qu'il rie d'accomplir. Il y a mieux encore, Dans une conversation avec le reporter d'un journe de Peris, M. Papinaud a émis l'avis que fallait à la France un résident général Andorre — et naturellement il trouve qui. près l'importante ambassade qui lui a consiée, il est - lui Papinaud - le résident général tout indiqué pour représenter h France chez les Andorrans.

« Au reste, M. Papinaud n'est pas en. geant.

» Il demande qu'on lui construise une petite maison de quarante ou cinquante mille francs qui constituera le palais de la W. l'ab résidence, et puis il croit pouvoir affirme un quale qu'avec trente mille francs par an, il pour ingers, tenir convenablement son rang à Andons de la la-Vieille.

» Ce sera pour rien, comme on le voil.

M. Papinaud fut tonnelier; il dressitut per sace foudre - grand récipient pour le vin - les lo avec besucoup d'habileté et nous conning yant a sons des vignerons qui prisaient fort m une, on travail. Un jour, il fut nommé conseiller a mêms pa néral; on lui fournit un habit par sousche au églition avec défense de s'en servir en debrantes des sessions du conseil général. La Rép. et le boblique en fit un sous-préfet, le suffrage un assuit que en a fait un député et M. de Freyung amait le en a fait un diplomate qu'il a envoyé a rérait d'Andorre.

Il paraît que le tonnelier Papinaud infants, trouvé que le val d'Andorre était un che de se mant pays. Il demande à y résider; seus tieu su ment, il lui faut un petit palais et leur mille francs d'appointements par an. Rie de Diogène, qui voulait vivre dans un le le couneau.

neau.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 juit 1 qu'il Grande fermeté sur nos rentes : le 30/0 nos faver, favorisé par l'approche des coupons, est sul prindait le 4 1/2 0/0 à 110.62.

Parmi les valeurs les plus recherchées se plus les obligations à lots des emprunts à six la saleur du Crédit Foncier sur lesquelles il existe encur marge à la hausse d'une certaine étendus. Les ablenuest à 1.375.

st à 1.375. La Société Générale se traite à 435. Il 712 au dern

L'action de la Banque d'Escompte à 463 per feste des tendances à la hausse que justifie le leurs le ban état des affaires patronnées par se de a Société.

On est remonté de 451 à 460 sur l'aclar. Panama. L'opinion générale est que l'affaire obligations à lots ne tardera pas à être miss d'une d'une de la companie de la compan dre du jour de la Chambre. Il est urgent se

solution intervienne.

On emploie une grande quantité de capital ponibles en police A-B 5 0/0 de l'Assurant cière. Les demandes sont adressées directe au siège social, rue Louis-le-Grand, à paris au siège social, rue cotionnaires du Credital

Nous rappelons aux actionnaires du Creral Français qu'il est de leur intérêt le plus rieux de déposer leurs litres afin que générale extraordinaire du 22 juin puisse lieu.

Il y a des achats suivis sur les actions in Chemins de fer.

# Nouvelles militaires

C'est décidément samedi prochainque lieu au Prytanée l'inauguration de en marbre placées dans la cour d'he en commémoration de la mort glorie.
Fléchois tombés au champ d'honneur.

M. le général Boulanger, ministre guerre, présidera cette solennilé à la assisteront une foule de notabilités que partie de l' partie de l'association des anciens Bra

Le Monnaie de Paris a comiterminé la livraison des médailles moratines moratives de l'expédition du médailles médailles sont au nombre de go. pour le ministère de la guerre et ministère de la marine.

sont pour le ministère de la marine.

le général Boulanger,

le conséquence, le conséque

# CHRONIQUE LOCALE

## ALLOCUTION

PRONONCÉE

ux funérailles de M. le Curé de Nantilly (4 juin 1886).

> Præbe teipsum exemplum, in doctrina, in integritate, in gravitate, et qui ex adverso est vereatur nihil malum habens dicere. (Paul à Tite, ch. II.)

nalum habens atcere. (Faut a Tite, ch. II.)

Prétre, sois devant tous un modèle par la doctrine, par l'intégrité et la gravité de la vie, et que même les adversaires de la religion s'inclinent avec respect et avouent qu'ils n'ont aucun mai à dire contre toi.

Mes chers frères,

de la M. l'abbé Hippolyte-Louis Grignon, defirme aquatorze aus chanoine de la cathédrale loura togers, pendant plus de trente-quatre ans dons ade la paroisse de Nantilly de Saumur, al de terminer au milieu de vous, ses voit, in et ses enfants, sa longue et belle cariails per sacerdotale.

in - lès longtemps frappé à mort, mais se une par un mal paset un are, on l'entendait redire chaque jour la 
let et mare, on l'entendait redire chaque jour la 
let et mare, on l'entendait redire chaque jour la 
let et man église! Bientôt je me retrouversi au 
debut mieu de mes paroissiens! Oui, il est renRépart, le bon et digne prêtre, en sa chère et 
ge un aquifique église : sa joie, sa gloire! Il en 
eycint mait lant la beauté que, déjà mourant, 
loyén tétait de l'embellir encore.

Le père bien-aimé est revenu parmi ses paud réals, non plus pour les réjouir et les édile de sa présence, mais pour recevoir leur seul stat suprême, le suprême hommage de leur reconnaissance et

de la cette chaire voitée de deuil, si de la grande voix, si aimée et si autola compour les droits de Dieu et de l'Eglise de la mait d'un si ferme et si tendre amour les droits de l'impiété les pacifiques de la parole évangélique.

Cest ici, au tribunal de la pénitence, la accueili avec une infatigable paconsolé, relevé avec tant de charité, avec tant de tact et de sûreté, des lars et des milliers d'âmes. Gaudium et lier sa joie, aujourd'hui sa couce. En effet, voici que leur reconnaisel leur religieux attachement ont leur marche funèbre en véritable phe. Et parmi nos larmes, qui de nous réjouit de participer à ce triomphe, pour lui, triomphe pour la reli-

del beau cortège de prêtres, présidé in Mr Pessard, qui représente ici Monseid'Angers, et en quelque sorte tout le angevin! Quelle belle foule chréde le vaste édifice peut à peine de le vaste de la viel de la viel de la viel de le vie

Car enfin, vous n'êtes pas réunis autour de ce cercueil sur un mot d'ordre officiel.

Vous êtes ici parce que vous avez estimé, aimé, vénéré ce prêtre. Oui, vous êtes ici pour honorer avant tout un prêtre, un bon prêtre.

Ah! certes, M. l'abbé Grignon possédait à un rare degré toutes les qualités naturelles qui sortent un homme de la foule et le font rechercher et aimer. Une intelligence ouverte à toute science: sciences naturelles et mathématiques, histoire, philosophie, tout y entrait sans effort; tout, sans embarras, sans encombrement, sans bruit, trouvait sa place et la gardait à l'aise en cet ample cerveau.

Cependant, si M. l'abbé Grignon n'eût été qu'un homme crué de science profane, nous pourrions voir en ce jour autour de lui un groupe respectable, mais peu nombreux, un cercle d'amis, non cette grande foule où l'attitude de tous, où tous les regards disent si clairement que vous remplissez un devoir sacré, que vous voulez honorer la religion dans la personne de son très digne ministre; très digne par la doctrine, c'est-àdire par la science des choses de Dieu. Doctrine dont nous avons pu, nous, ses confrères, apprécier en mille circonstances l'étendue et la sûreté. Doctrine sainte, pur froment dont il nourrissait son âme et les âmes consiées à ses soins; pur froment, dent il composait ces catéchismes de persévérance qui ont laissé après tant d'années un souvenir si profond et si vivant.

La facilité de son esprit n'élait surpassée que par la facilité et l'imperturbable égalité de son caractère charmant. Après avoir chanté les victoires du grand Condé, Bossuet ne dédaignait pas d'ajouter : « En quel homme avez-vous trouvé commerce plus commode? » Et vous, mes frères, en quel homme avez-vous trouvé commerce plus commode qu'en votre cher pasteur? Et cœur plus serviable, humeur plus pacifique? Et n'était-ce pas un charme que de voir l'heureuse paix de son âme s'épanouir en son large regard et se répandre sur son grand et placide visage? Cependant, disonsle, si M. le curé de Nantilly n'eût possédé que de tels avantages, c'eût été peu de

Mais aux plus belles qualités de nature s'unissaient en lui toutes les vertus sacerdotales, et de cette union résultait sa force: force tranquille, lente, mais efficace par sa lenteur même. N'appelons pas défaut ce qui dans les bons ouvriers de Dieu est une vocation. Il en est du monde des âmes comme du monde matériel. Si nous voyons dans la nature des fieuves et des torrents, il y a aussi les grands lacs profonds et limpides, non moins beaux et non moins utiles que les fleuves qui courent et les torrents qui se précipitent.

L'influence salutaire de votre vénéré pasteur a été considérable, et aucune peut-être depuis longues années n'a plus contribué parmi nous au bien de la religion, à la faire aimer et pratiquer d'un grand nombre, à la faire au moins respecter à peu près de tous.

En ce temps, où le prêtre est l'ennemi qu'il faut injurier, calomnier, envelopper d'odieux soupçons, afin de ruiner la religion elle-même et de la rendre au moins suspecte à la foule, oh l que vous faites bien, fidèles de Nantilly, fidèles de Saumur, d'entourer d'honneurs extraordinaires ce prêtre dont la vie s'est passée sous vos yeux, toujours digne, toujours grave et irréprochable!

Les impies ont leurs livres, ils ont leurs journaux; mais Dieu aussi a son livre, où il écrit jour par jour la réponse vivante, irréfutable, aux calomnies entassées contre le clergé, et ce livre, j'allais dire ce journal qui vaincra l'autre, ou au moins l'empêchera de tout perdre, c'est la vie des prêtres semblables à celui que nous pleurons : vie toute faite de science, de piété, de justice et de charité.

Aux places que vous occupez, chrétiens fidèles, seraient assis ceux qui n'aiment pas notre foi et l'attaquent, que je tiendrais le même langage, avec la même hardiesse, sûr qu'ils ne me démentiraient pas. Heureux et trois fois béni le prêtre devant lequel les adversaires eux-mêmes s'inclinent ainsi avec respect et avouent qu'ils n'ont aucun mal à dire contre lui!

Permettez-moi, mes frères, d'ajouter quelques paroles qui seraient mieux agréées de notre vénéré défunt que ces louanges très sincères et très méritées, mais qui lui sont inutiles.

De nous, prêtres, de vous, sidèles, à l'heure présente que demande-t-il? Il demande nos prières. Depuis que s'est déclarée la maladie qui devait nous le ravir, elles ne lui ont point manqué; depuis la mort elles ont redoublé de nombre et d'ardeur. Maintenant il faut que de tous les cœurs elles se répandent à grands slots. Vos larmes coulent, que ces larmes même prient et supplient le Juge suprême. Insondables sont les justices de Dieu, et il sussit que votre cher pasteur puisse avoir encore besoin de nos prières pour que notre premier devoir d'affection et de reconnaissance soit de prier et de prier beaucoup pour lui.

S'il pouvait du sein de la mort nous adresser la parole, que demanderait-il encore? Il nous demanderait de remercier et de bénir les personnes qui d'un cœur si pieux et si dévoué l'ont visité, consolé, soutenu, édifié durant sa longue et cruelle maladie; de remercier et de bénir les personnes qui depuis trente-quatre aus l'ont aidé à faire le bien; en particulier celles dont les généreux sacrifices ont doté cette paroisse de l'OEuvre des jeunes gens chrétiens. Elles ont réjoui les dernières années de leur pasteur, elles ont fait à sa vie un beau soir plein des plus doux présages d'avenir.

Il nous demanderait de remercier en son nom et de bénir son jeune, son digne vicaire et collaborateur, dont l'activité, le dévouement, la piété filiale envers le Père souffrant et mourant ont fait l'édification, j'allais dire l'admiration de la paroisse de Nantilly et de

tout le clergé de Saumur. Prêtres, fidèles, que demanderait-il encore? Il nous demanderait, il nous sapplierait de penser à nous-mêmes. « Vous aussi vous mourrez, nous dirait-il, n'oubliez pas les leçons que ma mort vous donne. Ce que j'ai enseigné, je le vois: tout n'est rien, excepté connaître Dieu, l'aimer, le servir et arriver ainsi à la vie éternelle. » Oui, oui, la vie éternelle! ô la belle parole à prononcer devant ce cercueil! La mort est une affreuse porte, mais elle ouvre dans la demeure du Dieu vivant, dans la maison de famille, où nous attend Jésus, où Marie nous attend, où nous attendent nos parents et nos amis saintement décédés.

Qu'ils sont à plaindre ceux qui ne croient ni à l'âme ni à son immortalité! Mais ils ont beau dire, raisonner et déraisonner, l'homme n'a point été fait seulement pour se remuer quelques jours et se fatiguer sur cette terre qui tout à coup s'ouvre et le dé-

Non, non: le Dieu juste et bon a rempli nos âmes de désirs infinis qui tendent toujours en haut, il ne peut donc avoir fait l'homme pour descendre, descendre toujours. Descendre de la jeunesse à l'âge mûr, de l'âge mûr à la vieillesse, de la vieillesse à la fosse et au néant. Comme nous le chantions hier, l'homme a été fait pour une continuelle ascension; pour monter dès cette vie et sans cesse dans la connaissance de Dieu et la pratique de la vertu; pour devenir d'un jour à l'autre plus pieux, plus ur, plus charitable, plus juste. Et le suprême degré de notre ascension est en Vous, ô mon Dieu, dans le royaume de l'incorruptible vérité et de l'inaltérable beauté, dans le royaume de la parfaite justice et de l'infinie charité.

Qu'il en soit ainsi de notre très vénéré et très regretté défunt! Qu'il en soit ainsi de chacun de nous!

M. le Préfet de Maine-et-Loire est arrivé, hier matin, à Saumur. Le premier magistrat du département a visité le collège de garçons et l'école professionnelle annexée à cet établissement. Dans l'après-midi, le collège de filles a reçu sa visite ainsi que l'école mutuelle des Récollets, notre Jardin des plantes et le jardin de viticulture.

En présence des dernières dissensions qui ont eu lieu entre M. le Maire et ses conseillers, au sujet du collège de garçons, dissensions qui auraient, dit-on, amené pendant quarante-huit heures la démission de M. Vinsonneau, M. le Préfet serait venu en toute hâte pour consolider notre administration. Les conseillers ont été prévenus de se réunir en séance privée dans le cabinet particulier de M. le Maire. C'est ce qui a eu lieu hier soir.

En outre, M. le Préset est venu insormer notre conseil de la visite officielle, mardi prochain 44 juin, du ministre de la guerre, et de l'ouverture définitive de la nouvelle ligne de l'Etat pour le dimanche 44 juillet.

LE VOYAGE DU MINISTRE DE LA GUERRE

Le ministre de la guerre partira samedi matin de Paris et arrivera à deux heures à La Flèche qu'il visitera dans la journée. Il repartira le même soir pour aller coucher à Angers, afin de pouvoir, le dimanche matin, prendre au passage le rapide où se trouvera M. Goblet.

Les deux ministres arriveront à Nantes à 7 heures et demie et y passeront les journées du dimanche et du landi.

Le général Boulanger se rendra mardi à Saumur; il arrivera à midi dans cette place, il inspectera l'Ecole d'application de cavalerie et repartire le soir même pour Paris. Il sera de retour à son poste mercredi matin à 5 heures. (France militaire.)

Le ministre de l'instruction publique a fixé ainsi qu'il suit les vacances de 1886, pour les collèges et lycées de l'Académie de Rennes:

Distribution des prix : mardi 3 août. Ouverture des vacances : mercredi 4 août. Rentrée des classes : lundi 4 octobre.

Le scleil semble vouloir enfin percer les nues. Il serait plus que temps que ses rayons vinssent réchauffer la terre et mettre un terme à la pluie qui n'a cessé de tomber. La Loire monte et commence à entrer dans les prairies. Pour peu qu'elle y séjourne, la récolte du foin, si abondante et si belle, sera perdue cette année.

Cette température si anormale que nous avons depuis bientôt huit jours, et qui menace d'anéantir les espérances de l'agriculture, les athées qui nous gouvernent l'attribuent à l'effet du hasard. Avec tous ceux qui ont seulement le sens commun, nous y voyons la réponse à la négation de Dieu prêchée plus que jamais par l'impiété.

VIVY. — Mort accidentelle. — Lundi, 7 juin. à Vivy, on a retiré d'un fossé le corps du jeune Moreau, âgé de 8 ans, domestique chez M. Huard-Duvigneau.

Son maître l'avait envoyé, vers 5 heures 1/2, faire quelques commissions au bourg. A 7 heures, ne le voyant pas rentrer, il se mit avec quelques personnes à sa recherche. Près d'une planche servant de passage sur le fossé qui sépare le jardin de M. Huard des champs voisins, se trouvaient le parapluie et le panier de l'enfant. Pendant que l'on se rendait au bourg où personde n'avait aperçu l'enfant, le nommé Ragain découvrait un corps noyé à quelques mètres plus bas que la planche. Celle-ci portait du reste des traces de clous qui font supposer que les sabots de l'enfant ont glissé sur la planche mouillée et amené sa chute dans l'eau qui n'atteignait pas moins de 4 50 en cet endroit.

Le jeune Moreau avait la mauvaise habitude de franchir, en sautant, ce pont du reste un peu rustique. Son maître lui en avait plusieurs fois fait inutilement remarquer les dangers.

### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

Baisse de Prix de 40 c. par paquet sur toutes les bougies.

_				
Bonne qual., le	paq.	0.90	c. hors ville	0.80
Gobelins	_	1.00	-	0.90
A trous	_	1.10		1.00
	-	1.40	_	1.00
Nubienne		1.15	-	4.00

## Chauveau, Commissionnaire

Rue Haute-Saint-Pierre, 44.

Entreprise de déménagements pour la ville et la campagne, transport de bagages en ville et au chemin de fer, petite et grande vitesse, distribution d'imprimés, lettres de faire part décès et cartes de visites, encaustiquage, cirage de parquets, nettoyage d'appartements et magasins par abonnement, sciage et cassage de bois, transport de pianos à la ville et à la campagne.

Placement de domestiques des deux sexes.

## INJECTION BROW

La seule guérissant, sons la rien adjoundre, les écoulements anciens ou récents.

Inédition france coulre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le Placon.

J. FERRÉ, Ph., 102, rus Richelleu, PARIS

PAUL GODET, proprietaire-gérans.

## VENTE DE MEUBLES

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Le vendredi 11 jain 1886, à 1 heure du soir,

A Saumur, quai de Limoges, dans une maison appartenant à M. Boret, platrier, et dans une chambre autrefois occupée par M1. Charlotte Geoffroy.

Il sera vendu:

Armoire à glace, buffet, tables, chaises, garde-robe, coueites, traversins, oreillers, rideaux de lit et de croisée, couvertures, draps, chemises, vaisselle, verrerie et autres objets.

Au complant, plus 5 0/0.

Étude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

PETIT CHALET

Situé à la Croix-Cassée, près le pont du chemin de fer, commune de Ville-bernier, avec 30 ares environ de jardin bien planté.

S'adresser, pour traiter, au potaire.

#### A VENDERE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

A 2 kilomètres de Saumur,

Sur les bords de la Loire. S'adresser à M. AUBOYER, notaire

#### AAFFERMER

13 hectares de Terrain Situés à Verrie,

Entrée en jouissance à la Toussaint 1887.

S'adresser à M. Boivin, à Milly.

Études de Me BLANCHET, notaire à Baugé (Maine-et-Loire), et de Me LOGE, notaire à Luçon (Vendée.)

Communes de Bocé, du Guédéniau, de Pontigné, canton de Baugé,

Comprenant: Château, vastes servitudes, jardins, bosquets, superbes prairies, bois taillis, vignes; le tout for- H. A. C. mant les réserves..... 69 90 50 mant les réserves.....

Deux belles fermes, huit closeries et diverses loca-

tions..... 129 07 30 Réunion.... 198 97 80

Proximité de la forêt domaniale de Chandelais, 4 kilomètres de Baugé.-Station du chemin de fer de La Flèche à Saumur. - Chasses magnifiques.-

Propriétés de revenus et d'agrément. S'adresser: soit à Me Logé, soit à Mo Blancher, dépositaire des plans et titres de propriétés, qui délivrera permis de visiter.

A VENDRE une superbe JU-de 4 ans, taille 1 66, très-douce, se monte et s'attelle. S'adresser à M. de Lépine, aux Tilleuls, Dampierre Maine-et-Loire). (397)

## Fumier de Cheval

S'adresser au bureau du journal, ou 13, rue d'Alsace.

## CAFÉ de 1er ORDRE

A céder de suite

Dans un chef-lieu d'arrondissement de Maine-et-Loire.

S'adresser à M. Langlois, expertcomptable à Saumur.

## Offres et Demandes

VOYAGEUR Maison de Mercerie, Bie et Chres en gros, demande un bon voyageur connaissant Maine-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres et Indre-et-Loire. Prendre l'adresse au bureau du journal.

ON DEMANDE des expéditionnaires.

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un apprenti. On gagne de suite.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE and bonne femme de chambre sachant bien coudre et bien repasser.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON COLOMBEL

22 et 24, rue de la Tonnelle, Saumur

#### Grande liquidation DE PAPIERS PEINTS

Toiles cirées et Devant de Cheminées POUR CAUSE DE FIN DE BAIL.

## THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUE-RIN-BOUTRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson desplus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25

ja boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

En vente chez tous les libraires: LES ORIGINES DE L'ACADÈMIE D'ÉQUITATION CIVILE

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830) Par M. Paul RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50

180

epois la

ile à

de lous

08, 80

quan

ul le m

LES CHRONIQUES SAUMUROISES Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL.DIR

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR Par le même. -- 1 volume in-12. -- 1 fr. 50.

En vente chez tous les libraires et dans toutes les gares HUIT PAGES DE MUSIQUE HUIT PAGES DE

dans son nº 242 du 3 Juin donne huit pages de musique extrair MAITRE AMBROS, joué pour la 4re fois le 6 Mai à l'Opéra-Com 1º Versez en moi le calme, étoile de la nuit, une des mélodies le

appréciées. preciees. 2º La Ronde de nuit, morceau déjà cèlèbre et arrangé pour pions l'auteur même.

A dresser 30 centimes à l'administration pour recevoir le n' fran

Chirurgien - Dentiste

OUAI DE LIMOGES

Extraction, Aurification-Prix modere | | | | | | | |

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Ligne d'Orléans

# Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

# B, HAFFNER Aîné, de Paris

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes. principales Banques et Administrations. — Médaillé à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. - Matières réfractaires. - Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chrome-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFA

#### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 JUIN 1886. Valeurs au comptant Clotur précte Valeurs au comptant précte Valeurs an comptant Valeurs au comptant précéte OBLIGATIONS. % amortissable. . . . Paris-Lyon-Méditerranée. . 90 a 30 » 95 a » 95 a » 81 9± 106 40 (nouveau) . 81 Ville de Paris, oblig. 1855-1860 530 530 Nord . . . . . . . . . . . . . 1865, 4 °/... 1869, 3 °/... 1871, 8 °/... 400 50 398 2 393 50 391 50 392 391 392 2 585 2 588 106 . 1575 1 1577 527 526 109 90 n 1330 s 868 412 50 413 » 4285 517 403 403 50 Banque de France. . , . . . - 1875, 4°/... - 1876, 4°/... Bons de liquid. Ville de Paris. 4290 521 518 Société Générale . . . . . 2120 1 2122 498 75 497 102 n 102 Paris-Bourbonnais . . . . . Canal de Suez. . . . . . 516 Comptoir d'escompte . . . . 525 50 526 Crédit Lyonnais . . . . . . Crédit Foncier, act. 500 fr. . 526 25 526 25 » Russe 5 0/0 1870. . . . . . . Obligations communales 1879. 470 469 Obligat. foncières 1879 3 %... Obligat. foncières 1883 3 %... 1377 50 1380

GARES DE SAUMUR

LIGNE

BOURGUEIL - SAU SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR SAUMUR - BOURGUEIL BÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. Omn. | Mixte | Mixte | Omn. | Mixte | Direct 8 minutes du matin, express-poste. 55 — matin (s'arrête à la Possonnière) matin matin matin matin matin soir. soir. Mixte Mixte Mixte Mixte soir. soir. soir, matin, omnibus-mixte. 6 05 7 24 8 40 1 15 3 50 6 15 7 32 8 56 1 24 4 02 7 45 Montre 7 55 Brézé. matin matin soir. soir. soir, 3 26 8 21 12 48 4 44 Bourguei 5 33 9 06 1 25 6 56 PortBoule 5 42 9 15 1 34 7 05 Saumur. PortBoulet express. 8 03 Chacé. . oranibus. 15 6 39 7 52 9 27 1 46 POITIERS - MON (s'arrête à Angers). 36 MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers. allant à DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR heures 26 minutes du matin. direct-mixte. omnibus. Omn. | Mixte | Mixte Omn. | Mixte | Mixte | Omn. | Omn. | Omn. | Mixte matin soir soir. matin. matin . soir. 5 50 6 28 6 55 7 50 8 42 soir, omnibus-mixte. 7 • 8 23 8 37 8 35 1 55 Neuville . Mirebeau. Saumur (départ) Montreuil-Bellay 6 05 6 53 7 02 Thouars (départ) 2 51 7 45 8 41 8 51 7 24 7 55 omuibus (s'ar. à Tours) Loudun . 5 40 Arçay. ... Mirebeau 10 14 11 1 11 27 2 2 2 11 4 30 4 37 5 04 Brion-s-Thougt 9 18 9 21 9 45 4 50 5 58 1 19 express-poste. Arçay. 8 08 Lernay . Lernay Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Brion-s.-Thouet. 7 14 7 29 Loudun. Montreuil Montreuil-Bellay 2 19 Neuville . 9 53 Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures. Saumur (arrivée Thouars (arrivée) Poltiers

L'ÉTAT

DE